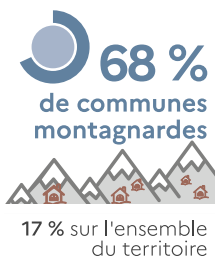
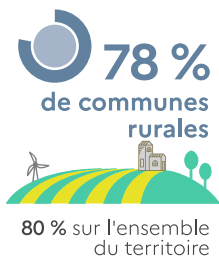


Typologie des communes

En 2020, les communes des parcs nationaux sont majoritairement rurales et montagnardes.

TYPOLOGIE DES COMMUNES SITUÉES DANS LES PARCS NATIONAUX COMPARÉE À CELLE DES AUTRES COMMUNES FRANÇAISES



Champ : périmètres d'étude de la charte.

Source : Insee. Traitements : SDES, 2020

L'ensemble des périmètres d'étude de la charte (aire optimale d'adhésion et cœurs de parc) des 11 parcs nationaux couvrent 517 communes. Près de la moitié (46 %) de ces communes ont une partie de leur territoire inclus dans un cœur de parc. 78 % de ces 517 communes sont rurales, contre 80 % à l'échelle nationale.

7 des 11 parcs sont localisés dans des massifs montagneux de grande importance : massif des Alpes pour les Ecrins, la Vanoise, le Mercantour, massif des Pyrénées, Massif central pour les Cévennes, massifs volcaniques de la Soufrière en Guadeloupe et du Piton de la Fournaise à La Réunion. Les communes de montagne (appartenant aux zones de massif instituées par la loi « Montagne ») sont de fait surreprésentées dans les parcs nationaux : 68 % d'entre elles appartiennent à un massif montagneux, alors que ce pourcentage est de l'ordre de 17 % sur l'ensemble du territoire.

Dans une moindre mesure, les communes littorales concernées par la loi Littoral sont également surreprésentées au sein des parcs (8 % de communes littorales, contre un peu plus de 3 % de communes littorales sur l'ensemble du territoire français). Cette spécificité concerne les Parcs nationaux de Port-Cros, de la Guadeloupe, de La Réunion et des Calanques.